

Rémunération du médecin traitant

Lors de la mise en place du parcours de soins organisé avait été valorisé plus particulièrement le rôle du médecin traitant dans le suivi des patients atteints d'affections de longue durée (ALD).

Ainsi, une rémunération spécifique de 40 € a été mise en place pour prendre en compte les besoins particuliers nécessités par les pathologies concernées : coordination médicale, suivi, actualisation du protocole de soins en lien avec le médecin correspondant.

Sans remettre en cause cette spécificité du suivi des patients en ALD, il est apparu intéressant d'examiner la possibilité d'un reprofilage de cette rémunération, qui permettrait de rendre moins dépendant de la patientèle le forfait médecin traitant et de mieux tenir compte de ses missions sur l'ensemble des patients.

Hypothèse : remplacement du forfait ALD (40 €) par un forfait par patient en ALD de 23€ et un forfait par patient non-ALD (médecin traitant) de 5 €

Montant du forfait médecin traitant	
- par patient non ALD	5 €
- par patient en ALD	23 €
Coût pour l'Assurance maladie en millions d'euros - année pleine	14 M€
nombre de médecins généralistes perdants	23 268
nombre de médecins généralistes perdants en %	39,5%
perte moyenne des perdants en euros - année pleine	809 €
perte moyenne du dernier décile de perdants	1 842 €
gain moyen des gagnants en euros - année pleine	914 €
gain du dernier décile de gagnants	1 980 €